

large augmentation de salaires ; et s'en ressent, comme bien on pense, le prix des livres !

Tant est que les libraires de Lyon sont contraints derechef d'envoyer leurs livres à Genève pour les y faire imprimer ; ils trouvent là non seulement une main-d'œuvre moins onéreuse qu'à Lyon, mais aussi un papier de qualité inférieure et beaucoup moins cher. Seulement, comme la simple évocation de la ville hérétique est suspecte ; comme ce nom de Genève, s'il était écrit sur les livres, empêcherait qu'ils se répandissent en Italie, en Espagne et dans les autres pays catholiques, les libraires y font imprimer le nom de Lyon et disent qu'ils sortent des presses lyonnaises. Informé de ces faits, le Consulat charge Claude Rubys, son procureur, de dresser un « cahier » qui sera présenté au roi à l'assemblée des Etats qui doit se tenir à Blois bientôt. « Et parce que, dit ce document, entre toutes les manufactures du Royaulme, l'une de celles qui lui rendaient le plus de reputation chez les nations etrangeres estoit l'art de l'imprimerie, lequel art on voit aujourd'hui comme la plus part des manufactures, se perdre de petit à petit, ce qui procède en partie de ce que plusieurs libraires et imprimeurs, sous les couleurs de quelque peu de meilleur marché qu'ils ont de l'imprimerie ès villes de Basle, Geneve, Lausanne et aultres, ils y font imprimer plusieurs livres, et puis mettent à la premiere et derniere page *Imprimé à Paris ou à Lyon* par tel et tel, ostant par ce moyen aux pauvres imprimeurs françois le moyen de gagner leur vie et despouillant ce royaulme d'ung si bel art et exercice pour le transporter à l'estranger... ».

En 1580, ces pratiques, ruineuses pour la Ville, dont l'intérêt ne se distingue pas de celui de la corporation des imprimeurs, n'ont point cessé. Trois des libraires de Lyon, Philippe Tinghi, qui, deux ans plus tôt, s'est fait accorder par le roi d'importants privilèges pour l'impression de nombreux ouvrages « soubz le nom et marque qui est une fleur de lis de Florence », avec lui Symphorien Béraud et le remuant Etienne Michel, obtiennent du roi de scandaleuses lettres patentes, datées de Saint-Maur les Fossés, le 5 juillet, qui les autorise à « vendre, à Lyon et dans le royaume,